



Retenue abusive de dépôt de garantie ?

Par **iBenJ**, le **09/10/2013** à **18:20**

Bonjour à tous,

J'ai quitté mon ancienne location meublée il y a 3 mois et l'agence refuse de me rendre mon dépôt de garantie pour plusieurs raisons justifiant, selon ses dires, la retenue. Pour info, je suis resté 2 ans et demi dans cette location.

- un trou dans la porte qui n'apparait ni dans l'état des lieux de sortie, ni dans celui d'entrée, dont le rebouchage est facturé 100€ par une entreprise
- un tapis sale, que l'agence a remplacé, me faisant payer le nouveau tapis ET les 40€ facturés par l'entreprise pour enlever le tapis. Sur l'EDS, le tapis est décrit comme sale
- installation d'un nouveau pommeau de douche et d'un nouveau flexible. état des lieux d'entrée : neuf. EDS : "OK mais sales"
- et le plus fort : il y a dans l'appart une table basse avec 4 poufs en simili cuir. un des 4 poufs est percé donc cassé sûrement à cause d'une fermeture éclair. Nous avons bien évidemment constaté ça dans l'EDS, et du coup comme le pouf n'est pas vendu séparément, l'agence a justifié avec un devis le fait que je doive repayer l'ensemble table+4 poufs pour pas moins de 600€.

donc j'aimerais savoir si possible, pour quel item l'agence est en droit de faire ce qu'elle m'a fait parce que là tout me paraît un peu bizarre !n

Merci d'avance pour vos réponses